



**CIRCULAIRE N°005/06//2022 DU 11 JUIN 2022 RAPPORTANT**  
**LA CIRCULAIRE RELATIVE A LA RETROCESSION A**  
**L'ONA DES 22% DES FRAIS DE PARTICIPATION AU TEST**  
**D'ADMISSION AU BARREAU**

Par sa recommandation du 4 juin 2020, la Conférence des Bâtonniers tenue à Kolwezi, dans la Province du Lualaba, a proposé que soit rapporté la circulaire portant sur la rétrocession à l'Ordre National des Avocats de 22% des frais de participation au test d'admission au Barreau.

Prenant en compte ladite recommandation et afin d'affirmer le principe d'autonomie et de maîtrise du tableau, est rapportée la circulaire portant sur les 22% des frais des tests.

Ainsi fait à Kinshasa, le 11/06/2022.

**LE BATONNIER NATIONAL**  
**Michel SHEBELE MAKOBA**

